



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2024 votées et perçues par la commune de NIORT les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NIORT
171 AV DE PARIS BP69136
79061 NIORT CEDEX 9

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

2672-001959-0007-0



Vos références

Numéro fiscal(C) : 12 23 103 004 487
Référence de l'avis : 24 79 4138416 59
Contrat de prélèvement : M3 79 0047166 76
Référence unique de mandat : FR46ZZZ005002M379004716676

Numéro de propriétaire : 191 G02284 H

Département d'imposition : 79 DEUX-SEVRES

Commune d'imposition : 191 NIORT

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 04/09/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 79029

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP NIORT
171 AV DE PARIS BP69136
79061 NIORT CEDEX 9
Tél : 05 49 09 29 05

• pour le montant de votre impôt :
SDIF DEUX-SEVRES - NIORT
CELL. FONCIERE DEPARTEMENTALE PEL
171 AVENUE DE PARIS
BOITE POSTALE 59126
79061 NIORT CEDEX 9
Tél : 05 49 09 98 66

* (service gratuit + coût de l'appel)

GILBERT JEAN CLAUDE
RAVARD MICHELLE
128 RUE D ANTES
79000 NIORT

Somme à prélever				
426,00 €				
Montant de vos taxes foncières				1 826,00 €
Acomptes mensuels déjà versés				- 1 400,00 €
Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/10/2024 :				
16 septembre	2024	175,00 €	15 novembre	2024
15 octobre	2024	175,00 €		76,00 €
Compte bancaire : FR76 1170 6000 350X XXXX XXX0 027 Identifiant de la banque : AGRIFRPP817 Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				

Avis d'échéances 2025

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier	2025	182,00 €	16 juin	2025	182,00 €
17 février	2025	182,00 €	15 juillet	2025	182,00 €
17 mars	2025	182,00 €	18 août	2025	182,00 €
15 avril	2025	182,00 €	15 septembre	2025	182,00 €
15 mai	2025	182,00 €	15 octobre	2025	182,00 €

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.